

**ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS
POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS
Hors mission ponctuelle et Enseignants en service partagé**

*Le présent document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps /
Planning de l'agent. Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application DT-CHORUS
Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des voyages dans le mois suivant le déplacement.
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 20 décembre 2013*

FÉVRIER 2017 N° OM dans DT – CHORUS.....

Nom / Prénom : Corps :

LIEUX DE DÉPLACEMENT DE L'AGENT										
Communes à préciser										
Résidence personnelle			Résidence administrative			Secteur d'intervention				
FEV 2017	Cadre réservé à l'agent					Cadre réservé à l'administration				
	Itinéraire									
	DEPART		DESTINATION			Conforme avec la saisie sur CHORUS		Conforme avec l'emploi du temps		Nombre de repas à attribuer
	Commune	Heure	Commune	Heure		oui	non	oui	non	
1	Mer									
2	Jeu									
3	Ven									
6	Lun									
7	Mar									
8	Mer									
9	Jeu									
10	Ven									
13	Lun									
14	Mar									
15	Mer									
16	Jeu									
17	Ven									
20	Lun									
21	Mar									
22	Mer									
23	Jeu									
24	Ven									
27	Lun									
28	Mar									

L'agent :
J'atteste de l'exactitude des éléments
renseignés et de leur conformité avec la
saisie dans DT-CHORUS
Fait àle.....
Signature

L'autorité compétente chargée
d'attester le service fait :
Fait àle.....
Cachet et signature

Le Bureau des voyages
Date de traitement: :
Validation de l'OM : O / N
Signature :